

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne</p> <p style="text-align: center;">66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N° DL2023-0160</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">26 JUIN 2023</p>
<p>CONTRAT DE VILLE D'ELNE</p> <p>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUITE A L'APPEL A PROJETS</p> <p>« QUARTIERS D'ÉTÉ » 2023</p>	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 26 juin à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023, à la Halle des Sports – Espace Louis Noguères située Route d'Ortaffa à Bages 66670, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Julie SANZ donne procuration à Antoine PARRA, Philippe RIUS donne procuration à Aimé ALBERTY, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Roland CASTANIER donne procuration à Fabrice WATTIER, Sylvaine CANDILLE donne procuration à Annie PEZIN, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Didier CHOPLIN donne procuration à Jacques GODAY, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER.

Étaient excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Jean-Michel SOLE.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 44

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Maria CABRERA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230626-DL2023-0160-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

L'appel à projets « politique de la ville » permet aux porteurs de projets de solliciter des financements pour le développement et la mise en place d'actions à destination des quartiers prioritaires.

Dès lors, un guichet unique de réception des demandes a été mis en place auprès de la préfecture. Cette dernière réceptionne les dossiers, vérifie leur complétude et les diffuse auprès des autres financeurs, dont la communauté de communes.

Ainsi, la Communauté de communes, en qualité de cosignataire du Contrat de Ville, a été sollicitée au titre de l'appel à projets « Quartiers d'été » 2023. Ce dernier s'adresse spécifiquement aux actions portées pendant l'été, pour « faire de la période estivale un temps de respiration, de divertissement et de découverte ». Les projets sont destinés à animer les quartiers de la politique de la ville par des activités festives, sportives, culturelles ou éducatives.

Deux actions ont été retenues pour une attribution de subvention :

- « **TOUS DEHORS ! Weekend d'Arts de Rue dans les quartiers** », **action portée par l'association YUMMY** : création d'un week-end d'Arts de Rue dans le quartier prioritaire de la ville d'Elne au mois d'août. Il sera proposé des spectacles pluridisciplinaires (théâtre, cirque, danse, musique) destinés aux petits et grands. En complément, il sera proposé de découvrir une discipline, le théâtre d'objets au travers d'ateliers d'écriture puis de la création d'un spectacle.
- « **Cueillir, transformer et multiplier les plantes comestibles sauvages** », **action portée par l'association SLOW FOOD** : organisation d'ateliers thématiques à destination des jeunes : découverte de la spiruline et atelier cuisine, visite arboriculture et cueillette, apprentissage du bouturage, visite d'exploitations, cueillette et transformation de figues et de figues de barbarie, cueillette de glands et cuisine à base de farine de glands, ateliers coca cola artisanal. Chaque atelier est précédé d'une balade botanique, avec pique-nique.

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017,

Vu la loi de finances pour 2019 actant la prolongation des contrats de ville 2015-2020 jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu la loi de finances pour 2022 actant la prorogation d'une année supplémentaire les contrats de ville en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,

Vu le contrat de ville « Cœur d'Helenaë » 2015-2020 et son avenant portant protocole d'engagements réciproques et renforcés 2015-2022,

Considérant la note de cadrage de l'appel à projets « Quartiers d'été » 2023,

Considérant les dossiers reçus via la plateforme de dépôt mise en place auprès de la préfecture,

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur les attributions de subventions allouées dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers d'été 2023 ».

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve, l'attribution des subventions allouées dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers d'été » 2023 à :

- L'association YUMMY pour l'action TOUS DEHORS ! Weekend d'Arts de Rue dans les quartiers », à hauteur de 1 900-€ (mille neuf cents euros).
- L'association SLOW FOOD pour l'action « Cueillir, transformer et multiplier les plantes comestibles sauvages », à hauteur de 600-€ (six cents euros).

Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de l'exercice,

Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 28/06/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.